



DÉLIBÉRATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 080-218006450-20251007-D_2025_10_550-DE



Date de la convocation 30septembre 2025	SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 7 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 19	
Membres représentés 5	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Loïc CARETTE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET,
Membres absents 5	
Nombre de suffrages exprimés 24	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Elodie LEMAITRE avait donné pouvoir à Michaël MAILLE Sylvie BONIFACE avait donné pouvoir à Alice ZILIANI Justine FRANCELLE avait donné pouvoir à Didier MORVAL Séverine PECHON avait donné pouvoir à Élodie THÉOT Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL, Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY, Didier HENNEBERT <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Émilie SENKEZ

N° D 2025-10-550

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 septembre 2025,

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 11 septembre 2025 à l'approbation

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

par 20 voix pour et 4 abstentions

- Décide d'approuver le procès-verbal du 11 septembre 2025
- Charge Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

